CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire
5 mai 2026, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Arsenault, Marie
Audette, Marie
Ayihounton, Mahouna Gael Précieux
Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bernier, Carmen
Bhiry, Najat
Boudreault, Nathalie
Bourgoin, Sylvain-Georges
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Chandad, Fatiha
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Douville, Frédéric
Doyon, Maurice
Duchesneau-Turgeon, Coralie
Faucher, Alain
Fleury, Pascale
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Grenier, Jean-Noël
Guérette, Yves
Jackson, Philip
Jean, Julie
Kablan, Serge A.
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lampron, Louis-Philippe
Lapointe, Line
Larose, Nathalie
Martel, Éric
Martin, Hélène
Mbourou Azizah, Ginette
Méthot, Julie
Morin, Jean-François
Pastinelli, Madeleine
Perron, Guillaume
Pilote, Annie
Pons, Frank
Rainville, Simon
Renaud, Jacques
Richard, Darren Edward
Roberge, Jacynthe
Roche, Stéphane
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Savadogo, Cherif Fayssal Fabrice
Sirois, Pauline
Stylios, Alexandre
Tchotourian, Ivan
Tremblay, Yves
Viau, Alain A.
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Boudreau, Stéphane
Desputeau, Francis
Fougères, André
Gauvin, Jean-François
Goulet, Vincent
Jeanrie, Chantale
Lefebvre, Nadège
Lépinay, Frédéric
Méthot, Pierre-Olivier
Paquin, Jonathan
Raymond, André
Schneider, Cyril
Senécal, Caroline
Tounkara, Salimatou-Ismael

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 5 mai 2026 ouverte à 8 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Coralie Duchesneau-Turgeon propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Marie Arsenault.

Une membre demande de sortir le point intitulé « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026 » de l'ordre du jour de consentement pour des questions.

Ce point sera traité à la fin de l'ordre du jour courant.

CU-2026-76

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

La proposition CU-2026-76 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 1 contre).

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026

Frédéric Douville propose, Yves Guérette appuie,

CU-2026-77

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026.

La proposition CU-2026-77 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre, 7 abstentions).

4. Communications de la présidente (DA-2026-228)

Première séance, renouvellement de mandat et fin de mandat renouvelable au Conseil universitaire (CU)

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Christophe Provost, étudiant de 1er cycle.

Le renouvellement de mandat de :

- Louise Charette, chargée de cours à la Faculté des sciences de l'éducation;
- Coralie Duchesneau-Turgeon, étudiante de 1er cycle

La fin du premier mandat renouvelable de :

- Madeleine Pastinelli, professeure à la Faculté des sciences sociales.

La présidente informe que les règles budgétaires ont été reçues récemment et font actuellement l'objet d'une analyse. La présentation du budget, en vue de formuler l'avis du Conseil universitaire au Conseil d'administration, est prévue le 8 juin lors d'une séance extraordinaire du CU, tenue la veille de la séance ordinaire du 9 juin.

Elle relève les nombreuses activités récentes sur le campus, notamment en matière d'internationalisation : accueil de plusieurs délégations (Wallonie, Indonésie, Norvège) et célébration des 10 ans du partenariat stratégique avec l'Université Côte d'Azur, ayant généré d'importantes retombées en recherche, en financement et en mobilité. Une nouvelle entente de cinq ans est prévue.

Sur le plan de la recherche, elle mentionne la diffusion marquante de résultats portant sur la santé mentale des adolescents et l'usage des écrans.

Par ailleurs, la présidente met en valeur quelques activités de reconnaissance : gala de la vie étudiante, reconnaissance des personnes diplômées « Les remarquables », ainsi que l'hommage aux personnes employées ayant 25 ans de service. D'autres reconnaissances à venir incluent celles des personnes retraitées et des professeurs et professeures émérites.

Enfin, elle souligne deux événements importants : la conférence internationale sur la politique économique extérieure du Canada, tenue à l'École supérieure d'études internationales, ainsi que la simulation de Code orange organisée sur le campus.

5. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

1) Le budget :
- l'échéancier du dépôt, en comparaison avec les pratiques antérieures et celles d'autres universités
- la réception au Conseil d'administration (CA) avant le Conseil universitaire (CU)
- les enjeux liés à l'utilisation de budgets provisoires et leurs effets sur la planification des facultés
- les éléments à prendre en compte dans les prévisions actuelles dont l'intégration du rattrapage salarial
- le détail des séances du CU de juin (séance extraordinaire portant sur le budget et séance ordinaire)
- le temps alloué pour l'analyse du budget par les membres du CU

2) La gouvernance budgétaire
- le rôle du CU dans le cadre du processus décisionnel et sa coordination avec les autres instances

3) Les projets immobiliers et les États généraux :
- les orientations relatives à la poursuite ou à la suspension éventuelle de certains projets
- les modalités de consultation de la communauté universitaire
- les implications des décisions actuelles pour les administrations futures
- les mécanismes de transparence et le cadre des engagements contractuels, actuels ou à venir

4) Les demandes d'information concernant les changements liés aux cafétérias étudiantes :
- la demande d'accès à l'information formulée par la CADEUL
- la demande de rencontre adressée au Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation

En lien avec le point 3), Louis-Philippe Lampron souhaite que soit consignés au procès-verbal ses commentaires selon lesquels, au regard des motifs donnés par l'administration actuelle pour justifier sa non-participation aux prochains états généraux sur le futur de l'Université Laval (soit qu'elle ne veut pas lier les mains de la future administration (2027) sur la question), il devrait y avoir un moratoire sur tout nouveau projet immobilier jusqu'à ce que les résultats de ces états généraux soient connus, pour éviter que ne soient prises des décisions susceptibles d'engager l'Université Laval pour le futur, sans appui clair de la communauté.

6. Suivis

6.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-229)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

6.2 Tableau de suivis (DA-2026-230)

Le seul point de suivi au tableau sera traité au point 8 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

7. Programmes de maîtrise en santé publique : changement d'appellation – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-231)

Marie Arsenault propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2026-78

De modifier, sous réserve des droits des personnes étudiantes inscrites ou inscriptibles, l'appellation actuelle du programme de maîtrise en santé publique en celle de maîtrise en santé publique et communautaire;

De modifier, sous réserve des droits des personnes étudiantes inscrites ou inscriptibles, l'appellation actuelle du programme de maîtrise en santé publique – avec mémoire en celle de maîtrise en santé publique et communautaire – avec mémoire; et

De fixer à la session d'automne 2027 l'entrée en vigueur de ces changements d'appellation.

La proposition CU-2026-78 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre, 3 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT

8. Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat
- abrogation
Modalités relatives à l'appui à l'encadrement, à la persévérance et à la réussite à la maîtrise recherche et au doctorat
- adoption (DA-2026-232)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les Modalités seront annexées à la *Politique-cadre en matière de persévérance et de réussite dans les études* et qu'elles remplaceront la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, laquelle sera abrogée. Elle rappelle que ces modalités sont le fruit de plusieurs années de travail, marquées par de nombreuses consultations et par l'intégration de commentaires provenant de divers groupes, notamment à la suite de leur présentation au Conseil universitaire du 2 décembre 2025.

La doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales indique que la version soumise comprend un suivi détaillé des modifications apportées, ainsi que certaines suggestions formulées par le Bureau du secrétaire général en vue d'en assurer la conformité. Elle précise également que certains éléments relatifs à l'encadrement sont traités dans d'autres composantes du cadre institutionnel.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la qualité du document présenté, notamment en ce qui concerne la clarté et la présentation des modifications apportées; 2) le plan de collaboration, incluant les modalités prévues, a) la forme du document attestant de l'entente (niveau de formalisation envisagé et flexibilité des formats permis), b) son arrimage au Règlement des études ainsi que c) ses objectifs, de même que les considérations relatives à la répartition des responsabilités entre la direction de recherche et la personne étudiante, notamment au regard de la terminologie « collaboration » retenue dans le Règlement des études; 3) les comités d'encadrement, en particulier leur caractère facultatif ainsi que leurs effets positifs; 4) l'intelligence artificielle (IA), notamment l'absence de références explicites dans les Modalités et son encadrement dans le Règlement des études; 5) La révision annuelle du Règlement des études par un comité, soulignant certaines réflexions liées à l'utilisation du terme plan de « collaboration » et à la pertinence

d'employer plutôt le terme « encadrement »; 6) le rôle important du comité de programme; et 7) le rôle du directeur de recherche, incluant l'accompagnement de la personne étudiante.

Proposition d'amendement

Madeleine Pastinelli propose, Jean- Noël Grenier appuie,

CU-2026-79

D'introduire, au 3e paragraphe du point 4.4 « Plan de collaboration », le terme « notamment », de manière que la phrase se lise comme suit : « Le document qui témoigne de l'entente établie lors de la discussion portant sur le plan de collaboration peut prendre **notamment** les formes suivantes : fichier Word, PDF, plateforme institutionnelle ou facultaire en ligne ».

L'adoption de la proposition CU-2026-79 requiert la majorité des voix.
La proposition **est adoptée** (36 pour, 17 contre).

Proposition principale

L'amendement adopté est intégré à la proposition principale.

Marie Audette propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-80

D'abroger la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat; et

D'adopter les Modalités relatives à l'appui à l'encadrement, à la persévérance et à la réussite à la maîtrise recherche et au doctorat.

La proposition CU-2026-80 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 3 contre, 2 abstentions).

9. Programmes de maîtrise en sciences de l'architecture et de doctorat en architecture - Évaluation périodique

9.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-233)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de maîtrise en sciences de l'architecture et de doctorat en architecture sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École d'architecture.

Elle souligne que ces programmes sont évalués indépendamment du baccalauréat et de la maîtrise en architecture, ces derniers étant assujettis à un processus d'agrément du Conseil canadien de certification en architecture, lequel permet l'accès à la profession.

La vice-rectrice informe également du nombre d'inscriptions enregistrées pour la session d'hiver 2025.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- l'environnement de recherche dynamique et interdisciplinaire;
- le caractère unique du doctorat dans le milieu francophone;
- le Fablab, un laboratoire de création numérique.

Enfin, elle mentionne plusieurs recommandations issues de l'évaluation, notamment en lien avec la clarification des objectifs et des orientations des programmes et le développement de domaines émergents.

9.2 Plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (DA-2026-234)

Le vice-doyen aux études de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, accompagné du directeur des programmes évalués, Michael Robert Doyle, présente le plan d'action du doyen.

Il précise que ces programmes visent à former des spécialistes capables d'allier pratique professionnelle avancée en design urbain et recherche en architecture, notamment dans des domaines tels que la méthodologie du design, la fabrication numérique, l'habitat et la pensée constructive.

La maîtrise, établie depuis une trentaine d'années, en est à sa quatrième évaluation, tandis que le doctorat, créé en 2017, fait l'objet de sa première. Cette étape marque l'aboutissement d'une phase de développement et met en évidence la nécessité d'un meilleur arrimage des programmes au sein d'un continuum de formation cohérent.

Le vice-doyen met en évidence les principales forces des programmes ainsi que les perspectives de développement qui en découlent. La présentation porte principalement sur les enjeux spécifiques et précise les trois actions prioritaires à mettre en œuvre.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la qualité de la formation méthodologique au doctorat, notamment les lacunes observées au niveau de l'enseignement au sein de plusieurs programmes; 2) l'écart entre les demandes et les offres d'admission; 3) la capacité limitée d'encadrement professoral; 4) l'attractivité des programmes et le taux de conversion des admissions; 5) le respect des règlements et des processus d'admission; et 6) la cohérence entre les ressources professorales et les stratégies de recrutement.

Julie Méthot propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-81

> De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en sciences de l'architecture et de doctorat en architecture, tel qu'il figure au document DA-2026-233;
>
> De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en sciences de l'architecture et de doctorat en architecture, tel qu'il figure au document DA-2026-234; et
>
> De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-81 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 contre, 3 abstentions).

10. Programmes de baccalauréat en arts visuels et médiatiques et de maîtrise en arts visuels - Évaluation périodique

10.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-235)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat en arts visuels et médiatiques et de maîtrise en arts visuels sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École d'art.

Elle souligne que les champs d'études concernés s'inscrivent principalement dans une approche de pratique créative et réflexive en arts. Au niveau de la maîtrise, la formation repose plus spécifiquement sur une démarche approfondie de recherche-création.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- le haut taux de diplomation à la maîtrise;
- la richesse des partenariats avec les organismes artistiques de Québec.

La vice-rectrice informe qu'une amélioration au niveau de la formation méthodologique est également attendue dans le programme.

10.2 Plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (DA-2026-236)

Le vice-doyen aux études de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, accompagné de la directrice des études, Valérie Martin, présente le plan d'action du doyen.

Il précise que ces programmes reposent sur une pédagogie centrée sur l'enseignement individualisé en atelier et visent la formation d'artistes autonomes, ce qui constitue à la fois une force et une contrainte en termes de capacité d'accueil.

Le vice-doyen met en évidence les principales forces des programmes ainsi que les perspectives de développement qui en découlent. La présentation porte principalement sur trois enjeux spécifiques et précise les trois actions prioritaires à mettre en œuvre.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) les conditions matérielles des locaux, notamment l'espace, ainsi que la ventilation et l'entretien; 2) la dégradation des ressources technologiques et informatiques, et les mesures envisagées afin d'assurer aux personnes étudiantes et professorales des outils adéquat; 3) la vérification d'une information relative à l'échéancier de l'amorce des embauches professorales, en lien avec le comité paritaire sur la distribution des postes mentionnés dans le document; 4) les procédures liées au comité d'éthique de la recherche (CIRUL), les formulaires actuels semblant davantage adaptés aux sciences naturelles qu'aux réalités des disciplines en arts et en sciences humaines; et 5) l'accent mis sur la recherche-création, approche importante mais complexe dans le milieu universitaire, et ses retombées positives sur d'autres programmes qui pourraient s'en inspirer.

Muriel Gomez-Perez propose, Marie Audette appuie,

CU-2026-82

> De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en arts visuels et médiatiques et de maîtrise en arts visuels, tel qu'il figure au document DA-2026-235;
>
> De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en arts visuels et médiatiques et de maîtrise en arts visuels, tel qu'il figure au document DA-2026-236; et
>
> De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-82 **est adoptée** à la majorité des voix (52 pour, 2 abstentions).

11. Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER) - Évaluation périodique

11.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-237)

Le président de la Commission de la recherche présente l'évaluation du Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER), reconnu depuis 2002.

Le GESER regroupe 26 membres réguliers, dont 23 sont rattachés à la Faculté de médecine et trois à la Faculté de sciences et de génie. Il comprend également 75 personnes étudiantes, sept stagiaires au postdoctorat, 16 infirmières de recherche et 67 personnes professionnelles de recherche.

Ce groupe est intégré au Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec–Université Laval (IUCPQ-UL), dont la programmation scientifique s'articule autour de trois axes :

1) la cardiologie; 2) la pneumologie; et 3) l'obésité, le diabète de type 2 et le métabolisme. Les activités du GESER s'inscrivent principalement dans le deuxième axe, soit la pneumologie.

Le président souligne la forte mobilisation des membres, leur niveau élevé de satisfaction ainsi que leur sentiment d'appartenance, soutenu par la tenue régulière d'activités scientifiques.

Sur le plan scientifique, le GESER se distingue par d'excellentes performances, marquées par une production importante de publications, une collaboration active entre chercheuses et chercheurs et un financement substantiel. Sa pertinence est jugée élevée aux plans scientifique, social et socioéconomique, notamment grâce à sa proximité avec le milieu clinique, qui favorise le transfert des connaissances vers les patients ainsi que le développement d'innovations, de brevets et commercialisation d'équipements.

Le président souligne également le rayonnement important du groupe, marqué par sa contribution à des guides de pratique, sa participation à des instances scientifiques reconnues et des nombreuses distinctions reçues par ses membres.

Parmi les éléments à améliorer, il note une confusion identitaire entre le GESER et le centre de recherche auquel il est rattaché, appelant à renforcer la visibilité du GESER comme entité distincte. Il relève également la complexité de la charge administrative du personnel de recherche, liée à la coexistence de multiples structures administratives.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la diminution continue de l'implication étudiante, qui pourrait justifier une recommandation formelle ou l'élaboration d'une stratégie claire visant à renverser cette tendance; 2) un besoin de clarification quant aux liens et aux recoupements entre le GESER et d'autres réseaux en santé respiratoire, tant à l'IUCPQ qu'à l'échelle provinciale; 3) l'évaluation de la capacité du GESER à s'affirmer et à se maintenir comme entité autonome, en l'absence d'une stratégie claire assurant son positionnement et sa pérennité à moyen terme; 4) la répartition équilibrée entre professeures et professeurs agrégés et ceux sous octroi; 5) la reconnaissance de l'excellence du GESER, notamment pour sa recherche translationnelle couvrant l'ensemble du continuum, de la recherche fondamentale aux applications cliniques; et 6) les discussions prévues entre la direction de l'IUCPQ concernant le GESER, actuellement en phase de transition, afin d'élaborer un plan aligné sur les priorités et les capacités de la Faculté de médecine.

Yves Tremblay propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-83

> De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER), tel qu'il figure au document DA-2026-237.

La proposition CU-2026-83 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 1 abstention).

11.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Frédéric Douville propose, Sylvain-Georges Bourgoin appuie,

CU-2026-84

> De renouveler le statut de centre reconnu au Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER);
>
> Dans neuf mois, que la direction du Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER) soumette à la Commission de la recherche de nouveaux statuts;
>
> Dans neuf mois, que la direction du Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER) soumette à la Commission de la recherche un plan de

développement incluant une vision stratégique et un plan de visibilité du centre; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-84 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 1 abstention).

12. Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval) - Évaluation périodique

12.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-238)

Le président de la Commission de la recherche présente l'évaluation de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval), issu d'un regroupement initialement établi en partenariat avec l'Université de Montréal, reconnu par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC) en 2012. La composante lavalloise a ensuite obtenu sa reconnaissance institutionnelle en 2015. La séparation des deux composantes en 2019, suivie de la fin des activités de la composante montréalaise en 2024, fait de l'OICRM-ULaval une entité autonome.

L'OICRM-ULaval regroupe 15 membres réguliers, dont 14 sont rattachés à la Faculté de musique et un à la Faculté des sciences sociales. Il comprend également 67 personnes étudiantes, une personne stagiaire au postdoctorat, et 5 personnes professionnelles de recherche à temps complet.

Le président souligne que le centre se distingue par sa mission de structuration et de soutien à la recherche-création en musique, fondée sur une approche interdisciplinaire et la mutualisation des ressources, tout en contribuant à la formation et à l'intégration de la relève.

Sur les plans scientifique et social, l'OICRM-ULaval se démarque par une production artistique abondante (compositions, performances, projets multimédias) et par des collaborations avec divers milieux culturels, éducatifs et communautaires, favorisant le transfert des connaissances.

Il note également la qualité des infrastructures, incluant des laboratoires spécialisés à la fine pointe de la technologie, ainsi que le niveau de satisfaction élevé des membres, notamment des personnes professionnelles de recherche et étudiantes, en matière d'encadrement.

Par ailleurs, plusieurs enjeux sont relevés, notamment un manque de visibilité du centre et d'association de ses activités à l'OICRM. S'ajoutent des défis liés au renouvellement du corps professoral, au financement jugé limité selon les indicateurs officiels, à la baisse de l'implication étudiante, à une vie scientifique perçue comme trop virtuelle et au maintien de la productivité scientifique.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'évaluation de la productivité; 2) la reconnaissance de la diversité des formes de recherche en musique; 3) la proportion de personnes étudiantes bénéficiant de bourses, ainsi que les moyens de soutenir la poursuite des études aux cycles supérieurs; 4) la lourdeur des exigences de reddition de comptes imposées au centre; 5) la mise à disposition, dans de courts délais, de plateformes institutionnelles adaptées à toute production artistique; 6) la viabilité du centre, dans un contexte de baisse globale du financement observée dans les indicateurs, incluant les bourses.

Marie-Claude Beaulieu propose, Hélène Martin appuie,

CU-2026-85

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM), tel qu'il figure au document DA-2026-238.

La proposition CU-2026-85 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre, 2 abstentions).

12.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Frank Pons propose, Marie Audette appuie,

CU-2026-86

Dans 12 mois, que la direction de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval) soumette à la Commission de la recherche une version révisée de ses statuts;

Que l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval) entame une réflexion sur son image de marque et dépose un plan de développement d'ici 36 mois abordant les enjeux de visibilité et de recrutement des nouveaux membres réguliers;

Dans 36 mois, que le Centre dépose un bilan des données factuelles concernant les publications, les communications et le financement des membres réguliers du Centre;

Dans 36 mois, que le Centre propose un répertoire des productions et visibilités de ses membres;

De renouveler le statut de centre reconnu à l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval); et

De convenir que la prochaine évaluation périodique ait lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-86 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 2 contre).

Nominations

13. Comité des doctorats d'honneur : membres (DA-2026-239)

La secrétaire générale présente les deux candidatures proposées, le tout conformément à la *Procédure relative à la sélection des candidatures au doctorat d'honneur*, laquelle prévoit également la composition du Comité des doctorats d'honneur incluant des professeurs ou professeures titulaires d'expérience provenant des grandes sphères d'activité de l'Université.

Julie Méthot propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2026-87

De nommer comme membres du Comité des doctorats d'honneur les personnes suivantes :

- De nouveau Emilia Ines Deffis, professeure titulaire retraitée de la Faculté des lettres et des sciences humaines, pour la période du 3 mai 2026 au 2 mai 2030 inclusivement; et

- Guy Laforest, professeur titulaire retraité de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 6 mai 2026 au 5 mai 2030 inclusivement.

La proposition CU-2026-87 **est adoptée** à la majorité des voix (43 pour, 1 contre).

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Nominations

14. Professeurs et professeures émérites (DA-2026-240)

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-88

De nommer François A. Auger de la Faculté de médecine, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-88 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-89

De nommer Sylvie Barma de la Faculté des sciences de l'éducation, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-89 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-90

De nommer Rénald Bergeron de la Faculté de médecine, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-90 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-91

De nommer Sylvie Dodin Dewailly de la Faculté de médecine, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-91 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-92

De nommer Dominic Grenier de la Faculté des sciences et de génie, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-92 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-93

De nommer Paul-André Lapointe de la Faculté des sciences sociales, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-93 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-94

De nommer Peter McBreen de la Faculté des sciences et de génie, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-94 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-95

De nommer Gilles Routhier de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-95 **est adoptée**.

Yves Guérette propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-96

De nommer Jean Vézina de la Faculté des sciences sociales, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2026-240).

La proposition CU-2026-96 **est adoptée**.

ORDRE DU JOUR COURANT

15. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) rappelle que les procès-verbaux des réunions de mars et début avril ont été déposés et reprennent les éléments déjà présentés, notamment ceux relatifs aux questionnaires d'évaluation du Conseil universitaire (CU), à la charge de travail du CU et aux règles de procédure.

Il présente ensuite le bilan des travaux du comité à la suite des rencontres tenues les 15 et 27 avril, principalement consacrées à une révision approfondie des règles de procédure, dont la finalisation est en cours en vue d'une présentation prochaine au CU.

Il précise également que certains sujets, dont la présentation des plans d'action des doyens et doyennes au Conseil dans le cadre des évaluations de programmes, feront l'objet de discussions ultérieures.

Les travaux à venir porteront sur la finalisation des règles de procédure, la poursuite de la réflexion sur les conflits d'intérêts et les situations conflictuelles, ainsi que sur la révision du mandat du comité. Les prochaines rencontres sont prévues les 14 et 21 mai.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le dépôt des procès-verbaux du Comité de gouvernance dans la bibliothèque de l'application Convene; 2) la tenue d'un huis clos en début de séance du CGCU, sans les membres de la direction; et 3) la distinction entre les différentes catégories de membres du CGCU (votants, non-votants et membres de la direction).

16. Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université - Modifications

La commissaire aux infractions relatives au études rappelle aux membres le mandat annuel de révision du *Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval* par le Comité de révision continue. Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni une seule fois et a proposé peu de modifications, essentiellement de nature rédactionnelle et épicène.

Un ajustement important porte sur l'introduction de dispositions visant à mieux encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), notamment par l'élargissement de la notion d'« autrui », désormais étendue à toute source d'origine technologique, incluant les outils fondés sur l'IA.

Cette modification vise à assurer une application plus claire des règles relatives à l'aide interdite, tout en offrant une flexibilité face à l'évolution des technologies.

Par ailleurs, une précision est apportée quant à la prise en compte d'informations issues de dossiers antérieurs en cas de récidive, sans modifier les pratiques actuelles.

L'adoption des modifications est proposée pour une entrée en vigueur à l'automne 2026.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'évaluation du délai requis pour faire l'enquête entre la dénonciation et le dépôt d'une plainte; 2) la définition du terme « Autrui »; et 3) la pertinence de mieux encadrer et d'uniformiser l'usage de l'IA par des lignes directrices claires pour le corps professoral, afin de protéger les personnes étudiantes et d'éviter les incohérences.

Un membre propose de nommer explicitement l'IA dans le règlement, en l'intégrant directement dans les articles concernés, plutôt que de modifier la définition d'un terme général.

La commissaire soumettra cette proposition de modification au Comité de révision continue.

Denis Roy propose, Maurice Doyon appuie,

CU-2026-97

De reporter l'adoption du point 16 « Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université : modifications » de la séance du 5 mai 2026 à une séance ultérieure.

La proposition CU-2026-97 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 1 contre).

17. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026

Sophie D'Amours propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-98

De reporter la réception du point 17 « Rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1er au 31 mars 2026 » de la séance du 5 mai 2026 à une séance ultérieure.

La proposition CU-2026-98 **est adoptée** à l'unanimité.

18. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

CU-2026-99

De lever la séance.

La proposition CU-2026-99 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 05.

La présidente,	La secrétaire,
Sophie D'Amours	Anne-Marie Laflamme